

Questions orales

M. Hees: ... le député de York-Sud.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il reprendre sa place.

* * *

LES AÉROPORTS

**VANCOUVER—LE PROJET DE NOUVELLE PISTE—
DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR
L'EXPROPRIATION—L'APPLICATION DES RÈGLES DE LA
JUSTICE NATURELLE**

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Justice. En raison du fait que la Cour fédérale a décidé le 21 février 1973 que le préposé aux audiences chargé d'instruire les plaintes des opposants au projet de piste d'envol de l'aéroport de Vancouver n'était pas tenu d'appliquer les règles de la justice naturelle et en raison du fait que lorsque le comité de la justice et des questions juridiques était saisi de la loi sur l'expropriation, le ministre de la Justice d'alors a déclaré: «Nous espérons que les règles de la justice naturelle seront respectées», le ministre peut-il informer la Chambre s'il est prêt ou non à présenter immédiatement un amendement à la loi, qui garantirait que la loi sur l'expropriation traduise réellement les intentions du Parlement de façon à ce que les opposants ne se voient pas refuser la protection des règles de la justice naturelle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a une marge entre mettre en question l'application des règles qui pourraient ne pas être pertinentes et appliquer les règles selon l'esprit. Je vérifierai le compte rendu des débats pour voir si nous sommes vraiment en face d'un cas de ce genre actuellement, et j'étudierai l'instance du député.

• (1450)

M. Fraser: Je remercie le ministre de s'occuper de la question, mais vu ce qui est reconnu comme une insuffisance de la loi, pourrait-il nous assurer qu'en tant que ministre de la Justice, il consultera ses collègues du cabinet afin que l'expropriation actuelle à l'aéroport de Vancouver soit arrêtée jusqu'à ce que ceux qui s'y opposent puissent être entendus d'une façon qui reflète exactement les intentions du Parlement et les règles de la justice naturelle?

M. l'Orateur: Je suis sûr que le député se rend compte que la question, posée en ces termes, est hypothétique.

* * *

L'ASSISTANCE SOCIALE

**LA HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES—
L'AIDE AUX PRESTATAIRES**

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, alors que le ministre des Finances parle d'allègement fiscal pour les gagne-petit face à la hausse des prix des produits alimentaires, quelle mesure le gouvernement entend-il prendre pour secourir les assistés sociaux qui ne

[M. l'Orateur.]

figurent pas sur le rôle de l'impôt et dont les prestations sont mangées par la hausse des prix des produits alimentaires?

M. l'Orateur: Le député de Peel-Sud a la parole.

[Français]

M. Grafftey: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-être pourra-t-il répondre à celle que je viens de poser.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je vais y répondre avec plaisir.

Comme l'honorable député le sait certainement, la loi sur l'assistance publique du Canada prévoit que le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de tous les bénéfices qui sont versés aux indigents du pays. Il appartient donc aux provinces de décider du degré d'assistance à accorder aux indigents.

[Traduction]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire au premier ministre? Cela étant, le premier ministre voudrait-il convoquer une conférence d'urgence avec les provinces, comme on le lui a demandé aujourd'hui?

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

**LES VOLS NOLISÉS—L'ÉCART ENTRE LES TARIFS
CANADIENS ET BRITANNIQUES**

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 22 février dernier, comme le hansard en fait foi à la page 1549, en répondant au député de Scarborough-Ouest qui l'interrogeait sur l'écart entre les tarifs des vols nolisés du Royaume-Uni au Canada et du Canada au Royaume-Uni, le ministre a dit:

Il est facile, je pense, pour le public canadien de comprendre pourquoi un avion nolisé en Angleterre puisse l'être à des prix inférieurs, parce que le coût même du travail en Angleterre est beaucoup moins élevé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que les députés doivent comprendre qu'il est contraire au Règlement de citer, avant de poser une question, une déclaration. Je crois que nous pourrions poser plus de questions pendant la période prévue si elles ne s'accompagnaient pas de ces longues assertions dont on en fait précéder la plupart.

M. Blenkarn: Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre comprend-il que ces avions transportent les mêmes voyageurs et s'informerait-il de la raison des tarifs différents imposés par les mêmes lignes aériennes, qui utilisent les mêmes équipages et le même matériel lorsqu'elles transportent les voyageurs du Royaume-Uni de Londres à Toronto, et les voyageurs de Toronto vers le Royaume-Uni? L'écart est d'à peu près \$105 à \$180.

M. l'Orateur: Le ministre pourra répondre à la partie des propos du député qui formait une question.